



RECHERCHE PRIME ET PERFORMANCE DESESPEREMENT!

Effectivement, nous recherchons désespérément des résultats nous permettant de gravir de nouveau les marches de la performance. Les décisions prises par nos dirigeants doivent être suffisamment **ambitieuses** et **innovantes** afin que tous nos efforts soient enfin récompensés.

On nous demande à **nous salariés** de toujours faire des efforts supplémentaires mais ceci à quelle fin ?

Les investissements sont **tous ou pratiquement tous à l'arrêt**. Une société qui n'investit pas est une société qui meure. **Ce n'est pas ce que nous voulons !**

Comment voulez-vous mobiliser l'ensemble des salariés si chaque année, leur pouvoir d'achat est dégradé ?

Une réalité qui fait mal !

Malgré la connaissance des mauvais résultats sur l'année par les salariés, ils gardaient espoir d'un montant de prime plus conséquente

- un taux de 1.17% sur 80% de la rémunération brute ce qui donne un taux de 0.93%
- 0.06 cts sont les 20% restant sont en fonction du temps de présence de l'année.

Une Prime de Performance distincte de l'accord PP des hypermarchés.

Malheureusement !

Nous sommes loin du transfert de contrat sans impact financier négatif.

La direction s'est engagée à compenser sur l'année cet écart de 0.43%.

Mais si cela compense le manque à gagner pour les effectifs transférés au 1^{er} mars 2018, les autres se trouveront lésés car ils ont bénéficié de taux de prime inférieur à 1.17% sur les premiers trimestres sans bénéficier de la dernière prime d'Auchan Hypermarchés Services centraux, soit un écart de plusieurs centaines d'euros pour certains.

Nous demandons à ce que l'écart de prime avec Auchan Hypermarchés puisse être compensé intégralement pour tous, quel que soit la date de bascule dans la nouvelle société.

➤ RAPPEL DE L'ACCORD

Cet accord d'intéressement collectif est lié aux résultats et aux performances de L'entreprise Auchan Retail France, par le partage des résultats d'exploitation et de leur amélioration distinctement des rémunérations dues au titre du contrat individuel de travail.

Il s'applique à **l'ensemble du personnel des Sociétés exerçant une activité de service d'appui** de Villeneuve d'Ascq et de tous les sites d'appui du territoire national : ARS, ARA.

Elle s'applique sur le temps passé au sein de ces sociétés. soit depuis votre date de bascule.

CONTACT CFTC

Les élus CFTC des services centraux – cftc.auchan.centrale@gmail.com

VOS DELEGUES SYNDICAUX CFTC - Bruno DELAYE / Xavier PORET / Virginie LEROY / JG MASSON